Coordinateur(trice) de programme – Réponse et relèvement humanitaires (Humanitarian Response and Recovery – HRR) (P)

Description du poste

Introduction

Créée en 1951, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est une organisation apparentée aux Nations Unies et la principale agence des Nations Unies dans le domaine des migrations. En étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux, l'OIM promeut une migration humaine et ordonnée, dans l'intérêt de tous. Elle sauve des vies et protège les personnes en déplacement, apporte des solutions aux situations de déplacement forcé et facilite les voies de migration régulière, tout en fournissant des services et des conseils aux gouvernements et aux migrants.

L'OIM s'engage à promouvoir un environnement de travail respectueux, inclusif et favorable, dans lequel tous les employés peuvent s'épanouir professionnellement et se sentir valorisés. En créant un tel environnement, l'OIM entend mieux exploiter tout le potentiel de la migration et renforcer son soutien aux personnes en déplacement.

L'OIM invite les candidats issus de divers horizons à soumettre leur candidature et prévoit des aménagements raisonnables tout au long du processus de recrutement, lorsque cela est

nécessaire. Pour en savoir davantage sur la culture professionnelle de l'OIM, consultez la page : **Culture professionnelle de l'OIM | Organisation internationale pour les migrations**.

Les candidatures sont ouvertes aux candidats des premier et deuxième niveaux de priorité, en particulier aux candidates qualifiées, ainsi qu'aux ressortissants des États membres de l'OIM non représentés au sein du personnel.

Pour tous les postes vacants de l'OIM, les candidatures des candidats qualifiés et éligibles du premier niveau de priorité sont examinées avant celles des candidats qualifiés et éligibles du deuxième niveau de priorité dans le cadre du processus de sélection.

Pour le présent avis de vacance de poste, les candidats du premier niveau de priorité sont les suivants :

1. Les candidats internes.
2. Les candidats ressortissants des États membres de l'OIM suivants, qui ne sont pas représentés parmi les membres du personnel des catégories professionnelles et supérieures :
 Bahamas, Barbade, Cabo Verde, Comores, République du Congo, Îles Cook, Dominique, États fédérés de Micronésie, Grenade, Guinée-Bissau, Saint-Siège, Islande, Israël, Kiribati, Îles Marshall, Namibie, Nauru, Palaos, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Îles Salomon, Suriname, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu et Vanuatu.

Les candidats du deuxième niveau de priorité comprennent tous les candidats externes, à l'exception des candidats ressortissants des États membres de l'OIM non représentés.

Contexte organisationnel et portée du poste

Sous la supervision directe du Chef des programmes, le/la Coordinateur(trice) de programme – Réponse et relèvement humanitaires (HRR) sera chargé(e) de coordonner les

opérations de l'OIM au Tchad en réponse aux défis liés à la réponse et au relèvement humanitaires. Il/Elle sera responsable de leur bonne mise en œuvre et devra rendre compte des résultats obtenus.

Responsabilités

1. Coordonner et suivre la mise en œuvre de tous les aspects opérationnels et administratifs des projets liés aux situations d'urgence, en veillant à leur efficacité, à leur cohérence, à leur intégrité ainsi qu'au respect des politiques et procédures de l'Organisation.
2. Travailler en étroite collaboration avec le Chef de mission (CoM) afin de garantir que toutes les composantes de la réponse d'urgence, ainsi que les activités régulières de relèvement et de développement, fonctionnent de manière cohérente et se renforcent mutuellement.
3. Veiller à ce que l'OIM dispose d'une préparation adéquate aux interventions, notamment en :
 - Améliorant la coordination des capacités de préparation aux interventions au sein des programmes.
 - Vérifiant et facilitant l'alignement des dispositifs de préparation des programmes avec les cadres communs de planification intersectorielle.
 - Coordonnant la mise en œuvre des efforts de préparation envisagés par l'OIM dans les différents secteurs.
4. Se tenir informé(e) des politiques humanitaires, des normes internationales et des bonnes pratiques relatives aux interventions d'urgence. Recommander des moyens d'intégrer davantage les questions transversales, notamment le genre, l'âge, l'éducation, le handicap, l'environnement et la protection, afin de renforcer la réponse humanitaire transfrontalière.
5. Veiller à la préparation et à la soumission dans les délais de tous les rapports relatifs aux projets d'urgence, conformément aux formats exigés par l'OIM et les bailleurs de

fonds. Coordonner la préparation des mises à jour régulières, des résumés de projets, des enseignements tirés, des communiqués de presse et de tout autre document pertinent.

6. Encadrer et superviser le personnel chargé de la mise en œuvre des projets d'urgence. Coordonner les formations destinées au personnel sur la réponse aux situations d'urgence afin de promouvoir une compréhension et des connaissances communes des méthodes et moyens permettant de renforcer la réponse humanitaire.
7. Identifier de nouvelles possibilités d'intervention d'urgence et participer à l'élaboration de propositions de projets d'urgence, en coordination avec l'Unité de gestion des ressources, le Département de la réponse et du relèvement humanitaires (DHRR), le Bureau régional ainsi que les responsables de programmes et de projets.
8. Veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées reçoivent, en temps opportun, des informations exactes, normalisées et suffisantes concernant les mouvements de populations, les nouveaux déplacements, les tendances en matière de mobilité et les conditions dans les zones de retour ou de réinstallation, en accordant une attention particulière à la situation des groupes vulnérables. Assurer la liaison avec les représentants des bailleurs de fonds et les informer périodiquement des programmes en cours et prévus afin de mobiliser les ressources financières nécessaires.
9. Participer activement à différents forums, notamment aux groupes de coordination interinstitutions, ainsi qu'aux réunions avec les autorités gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes.
10. Effectuer, selon les besoins, des déplacements professionnels dans le cadre des évaluations des besoins, du suivi des projets d'urgence, de la coordination avec les homologues, de la résolution des problèmes et de l'élaboration de nouveaux projets.
11. Exécuter toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.